



CENTRE DE
FORMATION CONTINUE



CATALOGUE DES FORMATIONS 2019



Tél : 04.66.50.66.42
Mail : cefotecsud@orange.fr
ZA de Bernon – Lot n°8 – 30330 Tresques

Qui sommes-nous ?

CEFOTEC SUD, centre de formation continue, spécialiste de la formation dans les domaines de l'habilitation électrique, de la manutention (CACES[®], autorisation de conduite, levage) et plus largement de la sécurité au travail, propose des formations au sein de notre plate-forme de Tresques (limitrophe Bagnols-sur-Cèze), mais également dans vos locaux afin de répondre au mieux à vos besoins spécifiques.





Nos Valeurs



EXPÉRIENCE

Depuis près de 15 ans, nous développons notre offre formation et nos compétences dans les secteurs de la sécurité au travail et des CACES®.



ADAPTABILITÉ

Nous avons pour soucis de répondre aux besoins spécifiques de nos clients, par l'adaptation de nos pratiques et produits pédagogiques.



RÉACTIVITÉ

Nos services administratif et pédagogique s'engagent à tout mettre en œuvre pour vous répondre dans les plus brefs délais.



QUALITÉ

Sensibles à la satisfaction de nos stagiaires et de nos clients, nous nous sommes engagés dans une démarche qualité.



CEFOTEC SUD remplit tous les critères qualité (loi du 05 Mars 2014 et décret n°2015-790 du 30 Juin 2015) et est référencé sur DATADOCK.

Pour toute demande, conseil, étude de votre situation, proposition commerciale, personnalisation de nos produits pédagogiques, programme de formation ou rendez-vous, n'hésitez pas à nous contacter.



Nos Formations



Habilitation Électrique NF C 18-510

Personnel non électricien
Personnel électricien

Page 5
Page 6



Habilitation Mécanique

Niveaux M0 – M1 – M2 – MR – MC

Page 7



Sauveteur Secouriste du Travail

SST & MAC SST

Page 8



Formation à la conduite de chariots élévateurs

CACES R389®
Préparation à l'autorisation de conduite

Page 9
Page 10



Formation à la conduite de nacelles

CACES R386®
Préparation à l'autorisation de conduite

Page 11
Page 12



Pont Roulant à conduite au sol

Pontier-Élingueur
Chef de manœuvre

Page 13
Page 14



Travail en Hauteur / Port du Harnais / Échafaudages

Travail en hauteur & Port du harnais
Échafaudages Fixes et roulants

Page 15
Page 16



Lutte contre les Incendies

Manipulation des extincteurs et du R.I.A .
Évacuation « Guide-File / Serre-File »
E.P.I
E.S.I
Utilisation des A.R.I.

Page 17
Page 18
Page 19
Page 20
Page 21



Autres formations

Gestes et postures de travail, CHSCT, Risque Chimique, ATEX,
CACES® R372m, CACES® R390, AIPR

Page 22 à 30





Habilitation Électrique NF C 18-510

Personnel non-électricien



PRÉSENTATION

La norme NF C 18-510, et l'ED 6127 fixent des règles très précises quant au travail à proximité ou sur des installations ou ouvrages électriques.

Les niveaux d'habilitation concernés pour le personnel non électricien sont :

- BO - HOV Exécutant.
- BO - HOV Chargé de Chantier.
- BE Manœuvre - HE Manœuvre – BS.



OBJECTIFS (définis par la NF C 18-510)

A l'issue de la formation, les personnes doivent :

- connaître les dangers de l'électricité et être capables d'identifier et d'analyser le risque électrique,
- connaître les prescriptions et procédés de prévention du risque électrique et savoir les mettre en œuvre,
- être capables de mettre en application les mesures de prévention adaptées pour prévenir le risque électrique sur les ouvrages ou les installations concernés, ou dans leur environnement,
- savoir intégrer la prévention dans la préparation du travail pour les personnes qui en ont la charge,
- être informées de la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique.



PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne appelée à réaliser des opérations d'ordre non électrique ou des tâches simples au voisinage de pièces nues sous tension.

NB: le public et les tâches concernées varient selon le niveau d'habilitation choisi.



DURÉE

Formation initiale de 1 à 2 jours (selon niveaux).

Recyclage de 1 à 1,5 jour (selon niveaux).



PÉRIODICITÉ DES RECYCLAGES

Cette formation doit être renouvelée tous les **3 ans**.



RÈGLEMENTATION

NF C 18-510 : « Opérations sur les ouvrages et installations électriques et dans un environnement électrique – Prévention du risque électrique ».

ED 6127 : « L'habilitation électrique ».

Code du Travail.



Retrouvez notre planning prévisionnel sur notre site www.cefotec-sud-formation.fr ou contactez nous par mail : cefotecsud@orange.fr

Pour toute demande, conseil, étude de votre situation, proposition commerciale, personnalisation de nos produits pédagogiques, programme de formation ou rendez-vous, n'hésitez pas à nous contacter.



Habilitation Électrique NF C 18-510

Personnel électricien



PRÉSENTATION

La norme NF C 18-510, et l'ED 6127 fixent des règles très précises quant au travail à proximité ou sur des installations ou ouvrages électriques.

Les niveaux d'habilitation concernés pour le personnel électricien sont :

- Exécutant : B1 - B1V - H1 - H1V.
- Chargé de travaux : B2 - B2V - H2 - H2V.
- Chargé d'intervention, entretien, dépannage: BR.
- Chargé de consignation : BC – HC.
- Chargé d'essai : B2V Essai - BE Essai - HE Essai - BE Mesurage - HE Mesurage - BE Vérification - HE Vérification.



OBJECTIFS (définis par la NF C 18-510)

A l'issue de la formation, les personnes doivent :

- connaître les dangers de l'électricité et être capables d'identifier et d'analyser le risque électrique,
- connaître les prescriptions et procédés de prévention du risque électrique et savoir les mettre en œuvre,
- être capables de mettre en application les mesures de prévention adaptées pour prévenir le risque électrique sur les ouvrages ou les installations concernés, ou dans leur environnement,
- savoir intégrer la prévention dans la préparation du travail pour les personnes qui en ont la charge,
- être informées de la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique.



PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne appelée à réaliser (sur des ouvrages et installations) des opérations d'ordre électrique.

NB: le public et les tâches concernées varient selon le niveau d'habilitation choisi.



DURÉE

Formation initiale 3 jours.

Recyclage de 1,5 jour.



PÉRIODICITÉ DES RECYCLAGES

Cette formation doit être renouvelée tous les **3 ans**.



RÈGLEMENTATION

NF C 18-510 : « Opérations sur les ouvrages et installations électriques et dans un environnement électrique – Prévention du risque électrique ».

ED 6127 : « L'habilitation électrique ».

Code du Travail.



Retrouvez notre planning prévisionnel sur notre site www.cefotec-sud-formation.fr ou contactez nous par mail : cefotecsud@orange.fr

Pour toute demande, conseil, étude de votre situation, proposition commerciale, personnalisation de nos produits pédagogiques, programme de formation ou rendez-vous, n'hésitez pas à nous contacter.



Habilitation Mécanique

M0-M1-M2-MR-MC-ME

PRÉSENTATION

A travers son recueil de prescriptions, EDF donne à son personnel mais également aux entreprises extérieures, les « règles fondamentales de sécurité des personnes à observer pour toute activité (intervention de maintenance ou acte d'exploitation) sur tout ouvrage (mécanique, thermique ou électrique) de production ou annexe » sur site EDF.

L'habilitation Mécanique du personnel d'entreprises extérieures est un critère contractuel au travail sur site.



OBJECTIFS

- Connaître, appliquer et faire appliquer les mesures de prévention relatives aux risques mécaniques et thermodynamiques pour intervenir en milieu industriel sur ou à proximité des ouvrages présentant des risques mécaniques et/ou thermodynamiques.
- Permettre la délivrance par l'employeur de l'habilitation mécanique pour le ou les niveaux concernés.



PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne appelée à réaliser des missions sur site EDF dans le cadre de ses activités professionnelles.

NB: le public et les tâches concernées varient selon le niveau d'habilitation choisi.



DURÉE

M0-M1 initial et recyclage : 1 jour.

M2-MR-MC-ME (tous attributs) initial : 2 jours.

M2-MR-MC-ME (tous attributs) recyclage : 1 jour.



PÉRIODICITÉ DES RECYCLAGES

Cette formation doit être renouvelée tous les **3 ans**.



RÈGLEMENTATION

Document interne EDF « RECUEIL DE PRESCRIPTIONS AU PERSONNEL ».
Code du Travail.



Retrouvez notre planning prévisionnel sur notre site www.cefotec-sud-formation.fr ou contactez nous par mail : cefotecsud@orange.fr

Pour toute demande, conseil, étude de votre situation, proposition commerciale, personnalisation de nos produits pédagogiques, programme de formation ou rendez-vous, n'hésitez pas à nous contacter.





Sauveteur Secouriste du Travail

PRÉSENTATION

Le sauveteur secouriste du travail (SST) est un salarié de l'entreprise. Son rôle est de porter les premiers secours à toute victime d'un accident du travail ou d'un malaise, mais aussi d'être acteur de la prévention dans son entreprise.



OBJECTIFS

Devenir Sauveteur Secouriste du Travail (SST initial) ou maintenir et actualiser ses compétences Sauveteur Secouriste du Travail (MAC SST).



PUBLIC CONCERNÉ

Tout salarié.



DURÉE

SST initial 2 jours.
MAC SST 1 jour.



PÉRIODICITÉ DES RECYCLAGES

Le certificat SST délivré est valide pendant **2 ans**.



RÈGLEMENTATION

DOCUMENT DE REFERENCE INRS :

Dispositifs de Formation Sauveteur Secourisme du Travail (SST)
Guide des données techniques et conduites à tenir.

DÉROULÉ PÉDAGOGIQUE CEFOTEC SUD:

N° habilitation INRS: 1456413/2018/SST-1/O/08.
Code du Travail.



Retrouvez notre planning prévisionnel sur notre site www.cefotec-sud-formation.fr ou contactez nous par mail : cefotecsud@orange.fr

Pour toute demande, conseil, étude de votre situation, proposition commerciale, personnalisation de nos produits pédagogiques, programme de formation ou rendez-vous, n'hésitez pas à nous contacter.





Formation et Tests CACES® R389 Cariste

Catégories : 1-3-4-5



PRÉSENTATION

Conformément au Code du Travail, le chef d'entreprise doit établir et délivrer une autorisation de conduite aux employés qui utilisent de manière régulière ou occasionnelle un chariot élévateur, après s'être assuré qu'ils ont connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation, qu'ils soient aptes médicalement et qu'ils aient suivi une formation à la conduite en sécurité des chariots élévateur à conducteur porté.

Le **CACES R389** (certificat d'aptitude à la conduite en sécurité) atteste de la capacité du conducteur à conduire en toute sécurité un chariot pour la ou les catégorie concernées.



Catégorie 1

Chariots transpalettes à conducteur porté et préparateurs de commande au sol de levée inférieure ou égale à 1 mètre.



Catégorie 4

Chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité supérieure à 6000 Kg.



Catégorie 3

Chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité inférieure ou égale à 6000 Kg.



Catégorie 5

Chariots élévateurs à mât rétractable.



OBJECTIFS

Appliquer les règles de sécurité liées à la fonction de conducteur de chariots automoteurs à conducteur porté tant sur le plan théorique que pratique.



PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne appelée à conduire des chariots automoteurs à conducteur porté.



DURÉE

Formation initiale 3 jours.
Recyclage 2 jours.



PÉRIODICITÉ DES RECYCLAGES

Le CACES est valable (et permet la délivrance d'une autorisation de conduite) **5 ans**.



RÈGLEMENTATION

Recommandation R389 « Utilisation des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté ».

ED812 « Les chariots automoteurs de manutention ».

ED856 « Conduite en sécurité des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté ».

Code du Travail.



Retrouvez notre planning prévisionnel sur notre site www.cefotec-sud-formation.fr ou contactez nous par mail : cefotecsud@orange.fr

Pour toute demande, conseil, étude de votre situation, proposition commerciale, personnalisation de nos produits pédagogiques, programme de formation ou rendez-vous, n'hésitez pas à nous contacter.



Préparation à l'autorisation de conduite Cariste

Catégories : 1-3-4-5



PRÉSENTATION

La formation « Préparation à l'autorisation de conduite », permet de répondre à la réglementation, en s'assurant que le stagiaire dispose de toutes les connaissances théoriques et pratiques permettant la délivrance d'une autorisation de conduite (après s'être assuré qu'il ai connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation et qu'il soit apte médicalement).



Catégorie 1
Chariots transpalettes à conducteur porté et préparateurs de commande au sol de levée inférieure ou égale à 1 mètre.



Catégorie 4
Chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité supérieure à 6000 Kg.



Catégorie 3
Chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité inférieure ou égale à 6000 Kg.



Catégorie 5
Chariots élévateurs à mât rétractable.



OBJECTIFS

Appliquer les règles de sécurité liées à la fonction de conducteur de chariots automoteurs à conducteur porté tant sur le plan théorique que pratique.



PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne appelée à conduire des chariots automoteurs à conducteur porté.



DURÉE

Formation initiale 2 jours.
Recyclage 1 jour.



PÉRIODICITÉ DES RECYCLAGES

Cette formation est valide (et permet la délivrance d'une autorisation de conduite) **5 ans**.



RÈGLEMENTATION

Recommandation R389 « Utilisation des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté ».

ED812 « Les chariots automoteurs de manutention ».

ED856 « Conduite en sécurité des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté ».

Code du Travail.



Retrouvez notre planning prévisionnel sur notre site www.cefotec-sud-formation.fr ou contactez nous par mail : cefotecsud@orange.fr

Pour toute demande, conseil, étude de votre situation, proposition commerciale, personnalisation de nos produits pédagogiques, programme de formation ou rendez-vous, n'hésitez pas à nous contacter.

Formation et Tests CACES® R386 PEMP

Catégories 1A-1B-3A-3B

PRÉSENTATION

Conformément au Code du Travail, le chef d'entreprise doit établir et délivrer une autorisation de conduite aux employés qui utilisent de manière régulière ou occasionnelle une PEMP (nacelle), après s'être assuré qu'ils ont connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation, qu'ils soient aptes médicalement et qu'ils aient suivi une formation à la conduite en sécurité des PEMP (Plate-forme Élévatrice Mobile de Personnes).

Le **CACES R386** (certificat d'aptitude à la conduite en sécurité) atteste de la capacité du conducteur à conduire en toute sécurité une nacelle pour la ou les catégories concernées.



Catégorie 1A

Elévation verticale,
translation en position
repliée seulement.



Catégorie 3A

Elévation verticale,
translation en élévation
depuis la plateforme.



Catégorie 1B

Elévation
multidirectionnelle,
translation en position
repliée seulement.



Catégorie 3B

Elévation
multidirectionnelle,
translation en élévation
depuis la plateforme.



OBJECTIFS

Appliquer les règles de sécurité liées à la fonction de conducteur de PEMP tant sur le plan théorique que pratique.



PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne appelée à conduire une PEMP (Plate-forme Élévatrice Mobile de Personnes).



DURÉE

Formation initiale 3 jours.
Recyclage 2 jours.



PÉRIODICITÉ DES RECYCLAGES

Le CACES est valable (et permet la délivrance d'une autorisation de conduite) **5 ans**.



RÈGLEMENTATION

Recommandation R386 « Utilisation des plates-formes élévatrices mobiles de personnes (PEMP) ».

ED801 « Plates-Formes élévatrices mobiles de personnel ».

Code du Travail.



Retrouvez notre planning prévisionnel sur notre site www.cefotec-sud-formation.fr ou contactez nous par mail : cefotecsud@orange.fr

Pour toute demande, conseil, étude de votre situation, proposition commerciale, personnalisation de nos produits pédagogiques, programme de formation ou rendez-vous, n'hésitez pas à nous contacter.



Préparation à l'autorisation de conduite PEMP

Catégories 1A-1B-3A-3B



PRÉSENTATION

La formation « Préparation à l'autorisation de conduite », permet de répondre à la réglementation, en s'assurant que le stagiaire dispose de toutes les connaissances théoriques et pratiques permettant la délivrance d'une autorisation de conduite (après s'être assuré qu'il ai connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation et qu'il soit apte médicalement).



Catégorie 1A
Elévation verticale,
translation en position
repliée seulement.

Catégorie 3A
Elévation verticale,
translation en élévation
depuis la plateforme.

Catégorie 1A
Elévation
multidirectionnelle,
translation en position
repliée seulement.

Catégorie 3A
Elévation
multidirectionnelle,
translation en élévation
depuis la plateforme.



OBJECTIFS

Appliquer les règles de sécurité liées à la fonction de conducteur de PEMP tant sur le plan théorique que pratique.



PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne appelée à conduire une PEMP (Plate-forme Élévatrice Mobile de Personnes).



DURÉE

Formation initiale 2 jours.
Recyclage 1 jour.



PÉRIODICITÉ DES RECYCLAGES

Cette formation est valable (et permet la délivrance d'une autorisation de conduite)
5 ans.



RÈGLEMENTATION

Recommandation R386 « Utilisation des plates-formes élévatrices mobiles de personnes (PEMP) ».
ED801 « Plates-Formes élévatrices mobiles de personnel ».
Code du Travail.



Retrouvez notre planning prévisionnel sur notre site www.cefotec-sud-formation.fr ou contactez nous par mail : cefotecsud@orange.fr

Pour toute demande, conseil, étude de votre situation, proposition commerciale, personnalisation de nos produits pédagogiques, programme de formation ou rendez-vous, n'hésitez pas à nous contacter.



Pontier au sol – Élingueur

PRÉSENTATION

La fonction de pontier-élingueur consiste à élinguer, soulever et déplacer des charges (souvent lourdes et volumineuses), grâce à un pont roulant.

Conformément au Code du Travail, le chef d'entreprise doit établir et délivrer une autorisation de conduite aux employés qui utilisent un pont roulant de manière régulière ou occasionnelle, après s'être assuré qu'ils ont connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation, qu'ils soient aptes médicalement et qu'ils aient suivi une formation à la conduite en sécurité des ponts roulants.



OBJECTIFS

Être capable de :

- tenir la fonction de pontier/ élingueur en toute sécurité,
- maîtriser le balancement de la charge,
- assurer la prise, le déplacement et la dépose précise de charges diverses,
- réaliser des opérations simples d'élingage.



PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne appelée à utiliser les ponts roulants à conduite au sol et à réaliser l'élingage de charges.



DURÉE

Formation initiale 2 jours.

Recyclage 1 jour.



PÉRIODICITÉ DES RECYCLAGES

Cette formation est valide (et permet la délivrance d'une autorisation de conduite) **5 ans**.



RÈGLEMENTATION

Recommandation R423 « Ponts roulants, portiques et semi-portiques ».

ED6178 « Accessoires de levage Mémento de l'élingueur ».

ED6105 « Ponts roulants ».

Code du Travail.



Retrouvez notre planning prévisionnel sur notre site www.cefotec-sud-formation.fr ou contactez nous par mail : cefotecsud@orange.fr

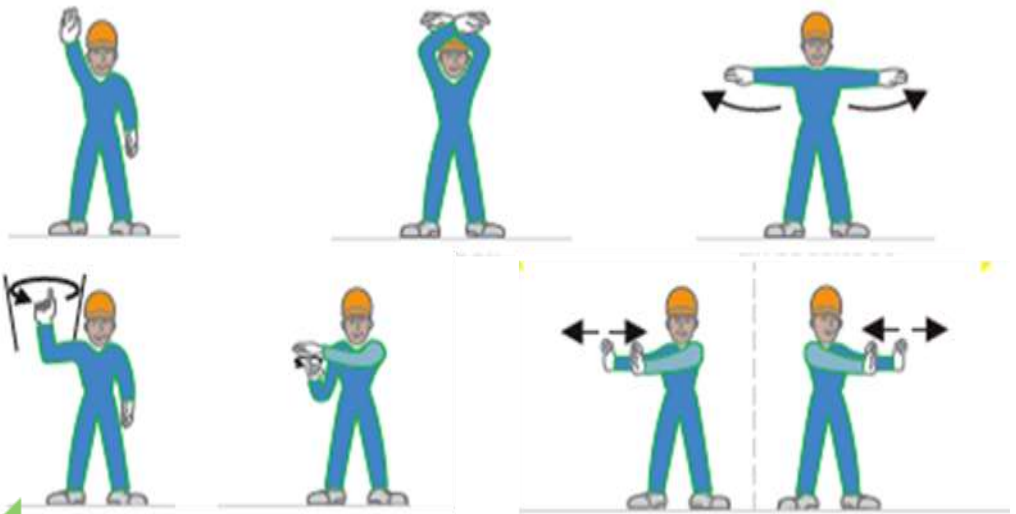
Pour toute demande, conseil, étude de votre situation, proposition commerciale, personnalisation de nos produits pédagogiques, programme de formation ou rendez-vous, n'hésitez pas à nous contacter.

Chef de manœuvre

PRÉSENTATION

Le chef de manœuvre a pour fonction de veiller à la sécurité des hommes et des charges lors de l'élingage et du déplacement de celle-ci.

Cette formation peut-être intégrée à la formation Pontier au sol – Élingueur (formation initiale 2 jours et recyclage 1 jour).



OBJECTIFS

- Acquérir les compétences théoriques et pratiques pour élinguer en toute sécurité.
- Connaître les motifs de réforme du matériel de levage.
- Savoir diriger les manœuvres avec des gestes normalisés.



PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne appelée à diriger des manœuvres et à réaliser l'élingage de charges.



DURÉE

Formation initiale 1 jour.
Recyclage 4 heures.



PÉRIODICITÉ DES RECYCLAGES

Cette formation est valide **5 ans**.



RÈGLEMENTATION

Recommandation R423 « Ponts roulants, portiques et semi-portiques ».
ED6178 « Accessoires de levage Mémento de l'élingueur ».
ED6105 « Ponts roulants ».
Code du Travail.



Retrouvez notre planning prévisionnel sur notre site www.cefotec-sud-formation.fr ou contactez nous par mail : cefotecsud@orange.fr

Pour toute demande, conseil, étude de votre situation, proposition commerciale, personnalisation de nos produits pédagogiques, programme de formation ou rendez-vous, n'hésitez pas à nous contacter.

Travail en hauteur & Port du harnais

PRÉSENTATION

Alors que la chute de hauteur est à ce jour la 2^{ème} cause d'accident du travail mortel (après ceux de la circulation), la formation travail en hauteur et port du harnais de sécurité sensibilise aux risques liés à la chute de hauteur ainsi qu'aux différents équipements de protection (E.P.I et E.P.C) utilisables pour travailler en sécurité.



OBJECTIFS

Être capable :

- d'identifier et évaluer les risques de chute selon le lieu de travail, l'environnement et la nature des travaux à réaliser.
- de maîtriser les principes de sécurité relatifs aux accès, travaux et déplacement en hauteur.
- de reconnaître les moyens de protection appropriés aux conditions de travail (protection collective et individuelle).
- d'utiliser les équipements de protection individuelle (EPI) notamment le harnais de sécurité.



PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne appelée, dans l'exercice de sa profession, à procéder d'une façon permanente ou occasionnelle à des travaux en hauteur.



DURÉE

Formation initiale et recyclage : 1 jour.



PÉRIODICITÉ DES RECYCLAGES

Cette formation est valide **5 ans**.



RÈGLEMENTATION

ED 6110 « Prévention des risques de chutes de hauteur ».
ED 130 Fiche pratique « La prévention des chutes de hauteur ».
R 431 « Utilisation des systèmes d'arrêt de chute ».
Code du Travail.



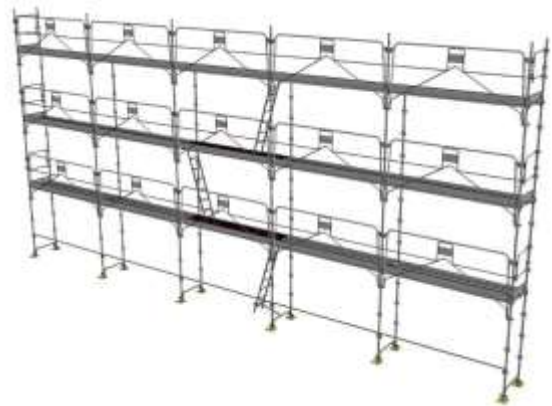
Retrouvez notre planning prévisionnel sur notre site www.cefotec-sud-formation.fr ou contactez nous par mail : cefotecsud@orange.fr

Pour toute demande, conseil, étude de votre situation, proposition commerciale, personnalisation de nos produits pédagogiques, programme de formation ou rendez-vous, n'hésitez pas à nous contacter.

Échafaudage fixes et roulants

PRÉSENTATION

Face à la recrudescence et à la gravité des accidents de travail liés aux chutes de hauteur, le code du travail et les prescriptions réglementaires ont évolué afin de prévenir ces risques. La formation utilisation, montage, démontage, vérification, réception et conformité des échafaudages fixes et roulants fait partie des mesures de prévention à appliquer.



OBJECTIFS

Acquérir les connaissances techniques et pratiques nécessaires à l'utilisation, au montage et démontage, à la vérification, à la réception et à la réalisation de la conformité d'un échafaudage fixe et/ou roulant en toute sécurité.



PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne appelée, dans l'exercice de sa profession, à travailler d'une façon permanente ou occasionnelle à des travaux qui nécessitent un échafaudage fixe et/ou roulant.



DURÉE

De 1 à 3 jours selon le ou les nature(s) d'échafaudage(s) et tâches concernées.



PÉRIODICITÉ DES RECYCLAGES

Cette formation est valide **5 ans**.



RÈGLEMENTATION

R408 « Montage, utilisation et démontage des échafaudages de pied ».

R457 « Prévention des risques liés au montage, au démontage et à l'utilisation des échafaudages roulants ».

Code du Travail.



Retrouvez notre planning prévisionnel sur notre site www.cefotec-sud-formation.fr ou contactez nous par mail : cefotecsud@orange.fr

Pour toute demande, conseil, étude de votre situation, proposition commerciale, personnalisation de nos produits pédagogiques, programme de formation ou rendez-vous, n'hésitez pas à nous contacter.

Prévention du risque Incendie

Manipulation des extincteurs et/ou du R.I.A.

PRÉSENTATION

Cette formation répond à la prescription du Code du Travail (*article R 4227-38*) qui prévoit que chaque salarié doit savoir se servir des moyens de premiers secours de lutte contre un début d'incendie.

Cette formation doit être complétée, tous les 6 mois, d'exercices d'évacuation et de manipulation des moyens de lutte contre l'incendie ou d'une recyclage.



OBJECTIFS

- Acquérir les principes fondamentaux de lutte contre l'incendie.
- Être capable de donner l'alerte (alarme, secours).
- Connaître les consignes de sécurité inhérentes à l'établissement.
- Savoir intervenir efficacement face à un début d'incendie en utilisant les moyens de lutte appropriés avant l'arrivée des secours.
- Devenir un acteur de la prévention incendie dans son établissement.



PUBLIC CONCERNÉ

L'ensemble du personnel.



DURÉE

Formation initiale et recyclage de 04 heures à 1 jour.



PÉRIODICITÉ DES RECYCLAGES

Un recyclage est préconisé **tous les 3 ans**.



RÈGLEMENTATION

ED 6045 « Les extincteurs d'incendie portatifs, mobiles et fixes »

ED990 « Incendie et lieu de travail »

ED6230 « Consignes de sécurité incendie »

Référentiel APSAD R6 « Maîtrise du risque incendie – Règle d'organisation et système de management »

Code du Travail



Retrouvez notre planning prévisionnel sur notre site www.cefotec-sud-formation.fr ou contactez nous par mail : cefotecsud@orange.fr

Pour toute demande, conseil, étude de votre situation, proposition commerciale, personnalisation de nos produits pédagogiques, programme de formation ou rendez-vous, n'hésitez pas à nous contacter.

Évacuation

« Guide-File / Serre-File »

PRÉSENTATION

Lors du déclenchement de l'alarme, l'ensemble du personnel doit quitter les lieux, afin d'organiser cette évacuation, de guider le personnel, de veiller à ce que l'ensemble du personnel soit évacué, le guide-file et le serre-file sont des éléments indispensables à la sécurité de tous.



OBJECTIFS

- Être capable d'organiser une évacuation et de mettre en sécurité le personnel de l'entreprise.
- Connaître les règles d'évacuation et de prévention des risques.



PUBLIC CONCERNÉ

Personnel désigné participant à la réalisation de l'évacuation de l'établissement, il peut se voir assigner la mission de guide-file ou de serre-file.



DURÉE

Formation initiale et recyclage de 04 heures à 1 jour.



PÉRIODICITÉ DES RECYCLAGES

Un recyclage est préconisé **tous les ans**.



RÈGLEMENTATION

ED990 « Incendie et lieu de travail ».

ED6230 « Consignes de sécurité incendie ».

Référentiel APSAD R6 « Maîtrise du risque incendie – Règle d'organisation et système de management ».

Code du Travail.



Retrouvez notre planning prévisionnel sur notre site www.cefotec-sud-formation.fr ou contactez nous par mail : cefotecsud@orange.fr

Pour toute demande, conseil, étude de votre situation, proposition commerciale, personnalisation de nos produits pédagogiques, programme de formation ou rendez-vous, n'hésitez pas à nous contacter.

Équipier de Première Intervention (E.P.I.)

PRÉSENTATION

L'E.P.I. est un intervenant qui a reçu une formation plus complète sur la démarche coordonnée d'intervention et de lutte contre l'incendie. Il vient renforcer les témoins du début de l'incendie avec les moyens d'intervention disponibles sur place. Ils se coordonnent éventuellement avec d'autres équipiers et ils sont susceptibles de guider les secours extérieurs et de faire un rapport de la situation.



OBJECTIFS

Être capable de :

- Analyser la situation
- Éteindre un incendie en croissance, statique ou en écoulement, avec des extincteurs portatifs ou mobiles, des R.I.A.
- Appliquer les différentes étapes d'intervention : reconnaissance, alerte, mise en sécurité, protection incendie, accueil, guidage des secours extérieurs et mise à disposition auprès des secours extérieurs.
- Se coordonner avec d'autres équipiers



PUBLIC CONCERNÉ

Le personnel désigné par l'employeur, apte médicalement et formé à cet effet.



DURÉE

Formation initiale : 1 jour.

Recyclage : 04 heures à 1 jour.



PÉRIODICITÉ DES RECYCLAGES

Cette formation doit être renouvelée tous les **ans**.



RÈGLEMENTATION

ED 6045 « Les extincteurs d'incendie portatifs, mobiles et fixes »

ED990 « Incendie et lieu de travail ».

ED6230 « Consignes de sécurité incendie ».

Référentiel APSAD R6 « Maîtrise du risque incendie – Règle d'organisation et système de management ».

Code du Travail.



Retrouvez notre planning prévisionnel sur notre site www.cefotec-sud-formation.fr ou contactez nous par mail : cefotecsud@orange.fr

Pour toute demande, conseil, étude de votre situation, proposition commerciale, personnalisation de nos produits pédagogiques, programme de formation ou rendez-vous, n'hésitez pas à nous contacter.

Équipier de Seconde Intervention (E.S.I.)

PRÉSENTATION

Sont des personnes ayant reçu une formation qualifiante complète concernant la lutte contre l'incendie et ont la connaissance des différentes étapes d'une intervention coordonnée en équipes. Ils peuvent mettre en œuvre tout type d'équipement d'extinction (lance, générateur de mousse...). Ils sont communément appelés « pompiers d'entreprise ».



OBJECTIFS

Être capable de réaliser l'ensemble des missions de l'E.P.I., mais aussi:

- Porter son équipement de protection individuelle et respecter les règles de sécurité.
- Maîtriser l'organisation de la seconde intervention (consignes et procédures).
- Mettre en place les lances à incendie ou autre moyen d'extinction adapté afin de limiter la propagation ou d'éteindre l'incendie.

Cette formation peut-être complétée par le module « Port des A.R.I. » ce qui permettra aux équipiers d'intervenir dans des locaux enfumés.



PUBLIC CONCERNÉ

Le personnel désigné par l'employeur, apte médicalement et formé à cet effet.



DURÉE

Formation initiale : 2 jours.
Recyclage : 1 jour.



PÉRIODICITÉ DES RECYCLAGES

Cette formation doit être renouvelée tous les **ans**.
(validité 1 an)



RÈGLEMENTATION

ED 6045 « Les extincteurs d'incendie portatifs, mobiles et fixes »
ED990 « Incendie et lieu de travail ».
ED6230 « Consignes de sécurité incendie ».
Référentiel APSAD R6 « Maîtrise du risque incendie – Règle d'organisation et système de management ».
Code du Travail.



Retrouvez notre planning prévisionnel sur notre site www.cefotec-sud-formation.fr ou contactez nous par mail : cefotecsud@orange.fr

Pour toute demande, conseil, étude de votre situation, proposition commerciale, personnalisation de nos produits pédagogiques, programme de formation ou rendez-vous, n'hésitez pas à nous contacter.

Port de l'Appareil Respiratoire Isolant (A.R.I.)

PRÉSENTATION

Les appareils respiratoires permettent aux intervenants de travailler, en pression positive, dans des ambiances toxiques. Ils ont pour but d'assurer une protection respiratoire en maintenant une atmosphère respirable isolée de l'air vicié. Ils assurent également une protection oculaire.



OBJECTIFS

Être capable de :

- Apprécier les risques liés aux atmosphères non respirables.
- S'équiper d'appareils respiratoires isolants, d'en comprendre l'utilisation et les contraintes physiologiques qui y sont liées.
- Se déplacer dans une atmosphère dangereuse.

En complément de la formation E.S.I. :

- Application de consignes spéciales : faire une reconnaissance ou un sauvetage d'une victime dans un espace confiné ou une structure bâimentaire en étant protection respiratoire.



PUBLIC CONCERNÉ

Le personnel désigné par l'employeur, apte médicalement et formé à cet effet.



DURÉE

Formation initiale : 1 jour.
Recyclage : 04 heures.



PÉRIODICITÉ DES RECYCLAGES

Cette formation doit être renouvelée tous les **ans**.
(validité 1 an)



RÈGLEMENTATION

Référentiel APSAD R6 « Maîtrise du risque incendie – Règle d'organisation et système de management ».
Code du Travail.



Retrouvez notre planning prévisionnel sur notre site www.cefotec-sud-formation.fr ou contactez nous par mail : cefotecsud@orange.fr

Pour toute demande, conseil, étude de votre situation, proposition commerciale, personnalisation de nos produits pédagogiques, programme de formation ou rendez-vous, n'hésitez pas à nous contacter.



Gestes et Postures de Travail



PRÉSENTATION

Cette formation permet au salarié de participer à l'amélioration de ses conditions de travail de manière à réduire les risques d'accidents du travail ou de maladies professionnelles. Elle implique de par sa nature un engagement de l'encadrement ou de l'employeur dans cette démarche de prévention, car elle peut conduire à des modifications organisationnelles, techniques ou humaines dans l'entreprise.



OBJECTIFS

- Appréhender les risques dorso-lombaires et leur prévention.
- Appliquer les techniques de gestes et postures de travail adaptées pour diminuer la fréquence des accidents, atténuer la fatigue et améliorer les compétences professionnelles.



PUBLIC CONCERNÉ

Le personnel administratif et/ou de production et de maintenance et/ou toutes les personnes appelées à effectuer, au cours de leur travail, la manipulation manuelle de charges.



DURÉE

Formation initiale : 1 jour.
Recyclage : 04 heures.



PÉRIODICITÉ DES RECYCLAGES

Un recyclage est préconisé **tous les 2 ans**.



RÈGLEMENTATION

Code du Travail.



Retrouvez notre planning prévisionnel sur notre site www.cefotec-sud-formation.fr ou contactez nous par mail : cefotecsud@orange.fr

Pour toute demande, conseil, étude de votre situation, proposition commerciale, personnalisation de nos produits pédagogiques, programme de formation ou rendez-vous, n'hésitez pas à nous contacter.



C.H.S.C.T.

Comité Hygiène Sécurité Et Condition de Travail

PRÉSENTATION

En lien avec la direction, les membres du CHSCT préconisent des améliorations des conditions de travail, des locaux... Ils ont aussi un devoir d'alerte en cas d'atteinte à la santé physique ou mentale des salariés et sont à leur écoute. Ils ont surtout des moyens d'action : analyse des risques et des accidents du travail, enquête...

Ils sont donc des acteurs importants dans la prévention des risques professionnels. Dans les entreprises d'au moins 50 salariés, les membres du CHSCT représentent les salariés pour toutes les questions relatives à la santé et à la sécurité du travail.



OBJECTIFS

- Être un membre du CHSCT autonome, efficace et constructif.
- Être capable d'analyser les conditions de travail et les risques professionnels afin d'être force de proposition d'améliorations.
- Être capable d'analyser les accidents du travail et les incidents.
- Être un interlocuteur privilégié dans l'entreprise en matière de prévention.



PUBLIC CONCERNÉ

Tout salarié membre du CHSCT d'une entreprise.



DURÉE

3 jours pour une entreprise dont l'effectif est inférieur à 300 salariés.
5 jours pour une entreprise dont l'effectif est supérieur à 300 salariés.



PÉRIODICITÉ DES RECYCLAGES

Un recyclage est préconisé après **4 ans de mandat, consécutifs ou non.**



RÈGLEMENTATION

ED896 « Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ». Code du Travail.



Retrouvez notre planning prévisionnel sur notre site www.cefotec-sud-formation.fr ou contactez nous par mail : cefotecsud@orange.fr

Pour toute demande, conseil, étude de votre situation, proposition commerciale, personnalisation de nos produits pédagogiques, programme de formation ou rendez-vous, n'hésitez pas à nous contacter.

Sensibilisation aux risques chimiques

PRÉSENTATION

La formation et l'information des salariés font partie des obligations de l'employeur en matière de prévention des risques chimiques. Elles répondent à deux principaux objectifs : donner aux salariés travaillant une représentation des risques chimiques associés à leur poste de travail et leur donner les moyens de maîtriser leur environnement en les formant, entre autres, à la mise en œuvre des équipements de protection collective et individuelle.



OBJECTIFS

- Savoir identifier et hiérarchiser les risques chimiques de l'entreprise.
- Travailler en ayant une bonne maîtrise des risques chimiques.



PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne utilisant des produits chimiques quel que soit son poste.



DURÉE

Formation initiale : 1 jour.
Recyclage : 04 heures à 1 jour.



PÉRIODICITÉ DES RECYCLAGES

Cette formation doit être renouvelée tous les **3 ans**.



RÈGLEMENTATION

ED984 « Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France ».
ED6134 « Le transport des matières dangereuses ».
Code du Travail.



Retrouvez notre planning prévisionnel sur notre site www.cefotec-sud-formation.fr ou contactez nous par mail : cefotecsud@orange.fr

Pour toute demande, conseil, étude de votre situation, proposition commerciale, personnalisation de nos produits pédagogiques, programme de formation ou rendez-vous, n'hésitez pas à nous contacter.



A.T.E.X. Niveau 0

PRÉSENTATION

L'employeur doit identifier les zones du lieu de travail où peuvent se former des atmosphères explosives. Ce zonage permet, par la suite, de réaliser l'adéquation de l'ensemble du matériel, électrique et non-électrique, avec le type de zone, afin qu'il ne constitue pas la source d'inflammation potentielle.

Le niveau 0 correspond à un personnel qui intervient en zones ATEX (quelle qu'elle soit) sans intervenir sur du matériel de sécurité classé ATEX.



OBJECTIFS

Être capable d'évoluer et intervenir en zone à risques d'explosion en respectant les règles de sécurité.



PUBLIC CONCERNÉ

Personne amenée à travailler en zone à risque d'explosion mais sans intervenir sur un équipement soumis à la réglementation ATEX.



DURÉE

Formation initiale : 1 jour.
Recyclage : 04 heures à 1 jour.



PÉRIODICITÉ DES RECYCLAGES

Cette formation doit être renouvelée tous les **3 ans**.



RÈGLEMENTATION

ED5001 « Explosion et lieu de travail ».
ED945 « Mise en œuvre de la réglementation relative aux atmosphères ».
Code du Travail.



Retrouvez notre planning prévisionnel sur notre site www.cefotec-sud-formation.fr ou contactez nous par mail : cefotecsud@orange.fr

Pour toute demande, conseil, étude de votre situation, proposition commerciale, personnalisation de nos produits pédagogiques, programme de formation ou rendez-vous, n'hésitez pas à nous contacter.



Formation et Tests CACES® R372 m

Engins de chantier – Catégories : 1-2-4-7-8-9-10



PRÉSENTATION

Conformément au Code du Travail, le chef d'entreprise doit établir et délivrer une autorisation de conduite aux employés qui utilisent de manière régulière ou occasionnelle un engin de chantier, après s'être assuré qu'ils ont connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation, qu'ils soient aptes médicalement et qu'ils aient suivi une formation à la conduite en sécurité des chariots élévateur à conducteur porté.

Le **CACES R372m** (certificat d'aptitude à la conduite en sécurité) atteste de la capacité du conducteur à conduire en toute sécurité un engin de chantier pour la ou les catégorie concernées.



OBJECTIFS

Appliquer les règles de sécurité liées à la fonction de conducteur d'engins de chantier tant sur le plan théorique que pratique.



PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne appelée à conduire des engins de chantier.



DURÉE

Formation initiale 3 jours.
Recyclage 2 jours.



PÉRIODICITÉ DES RECYCLAGES

Le CACES est valable (et permet la délivrance d'une autorisation de conduite) **10 ans**.



RÈGLEMENTATION

Recommandation R372m « L'utilisation des engins de chantier ».
ED6130 « Réduction des vibrations au poste de conduite des engins de chantier ».
Code du Travail.



Retrouvez notre planning prévisionnel sur notre site www.cefotec-sud-formation.fr ou contactez nous par mail : cefotecsud@orange.fr

Pour toute demande, conseil, étude de votre situation, proposition commerciale, personnalisation de nos produits pédagogiques, programme de formation ou rendez-vous, n'hésitez pas à nous contacter.



Préparation à l'autorisation de conduite Engins de chantier – Catégories : 1 à 10

PRÉSENTATION

La formation « Préparation à l'autorisation de conduite », permet de répondre à la réglementation, en s'assurant que le stagiaire dispose de toutes les connaissances théoriques et pratiques permettant la délivrance d'une autorisation de conduite (après s'être assuré qu'il ai connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation et qu'il soit apte médicalement).



OBJECTIFS

Appliquer les règles de sécurité liées à la fonction de conducteur d'engins de chantier tant sur le plan théorique que pratique.



PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne appelée à conduire des engins de chantier.



DURÉE

Formation initiale 2 jours

Recyclage 1 jour



PÉRIODICITÉ DES RECYCLAGES

Le CACES est valable (et permet la délivrance d'une autorisation de conduite) **10 ans.**



RÈGLEMENTATION

Recommandation R372m « L'utilisation des engins de chantier »

ED6130 « Réduction des vibrations au poste de conduite des engins de chantier »

Code du Travail



Retrouvez notre planning prévisionnel sur notre site www.cefotec-sud-formation.fr ou contactez nous par mail : cefotecsud@orange.fr

Pour toute demande, conseil, étude de votre situation, proposition commerciale, personnalisation de nos produits pédagogiques, programme de formation ou rendez-vous, n'hésitez pas à nous contacter.

Formation et Tests CACES® R390

Grues auxiliaires de chargement de véhicules (avec option télécommande)

PRÉSENTATION

Conformément au Code du Travail, le chef d'entreprise doit établir et délivrer une autorisation de conduite aux employés qui utilisent de manière régulière ou occasionnelle une grue auxiliaire de chargement de véhicules, après s'être assuré qu'ils ont connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation, qu'ils soient aptes médicalement et qu'ils aient suivi une formation à la conduite en sécurité des grues auxiliaires de chargement de véhicules.

Le **CACES R390** (certificat d'aptitude à la conduite en sécurité) atteste de la capacité du conducteur à conduire en toute sécurité une grue auxiliaire de chargement de véhicules pour la ou les catégorie concernées.



OBJECTIFS

Appliquer les règles de sécurité liées à la fonction de conducteur d'une grue auxiliaire de chargement de véhicules sur le plan théorique que pratique.



PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne appelée à conduire des une grues auxiliaires de chargement de véhicules.



DURÉE

Formation initiale 3 jours
Recyclage 2 jours



PÉRIODICITÉ DES RECYCLAGES

Le CACES est valable (et permet la délivrance d'une autorisation de conduite) **5 ans**.



RÈGLEMENTATION

Recommandation R390 « Utilisation des grues auxiliaires de chargement de véhicules »
ED676 « Grues de chargement »
Code du Travail



Retrouvez notre planning prévisionnel sur notre site www.cefotec-sud-formation.fr ou contactez nous par mail : cefotecsud@orange.fr

Pour toute demande, conseil, étude de votre situation, proposition commerciale, personnalisation de nos produits pédagogiques, programme de formation ou rendez-vous, n'hésitez pas à nous contacter.



Préparation à l'autorisation de conduite

Grues auxiliaires de chargement de véhicules (avec option télécommande)



PRÉSENTATION

La formation « Préparation à l'autorisation de conduite », permet de répondre à la réglementation, en s'assurant que le stagiaire dispose de toutes les connaissances théoriques et pratiques permettant la délivrance d'une autorisation de conduite d'une grue auxiliaire de chargement de véhicules (après s'être assuré qu'il ai connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation et qu'il soit apte médicalement).



OBJECTIFS

Appliquer les règles de sécurité liées à la fonction de conducteur d'une grue auxiliaire de chargement de véhicules sur le plan théorique que pratique.



PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne appelée à conduire des une grues auxiliaires de chargement de véhicules.



DURÉE

Formation initiale 2 jours.
Recyclage 1 jour.



PÉRIODICITÉ DES RECYCLAGES

Le CACES est valable (et permet la délivrance d'une autorisation de conduite) **5 ans**.



RÈGLEMENTATION

Recommandation R390 « Utilisation des grues auxiliaires de chargement de véhicules ».
ED676 « Grues de chargement ».
Code du Travail.



Retrouvez notre planning prévisionnel sur notre site www.cefotec-sud-formation.fr ou contactez nous par mail : cefotecsud@orange.fr

Pour toute demande, conseil, étude de votre situation, proposition commerciale, personnalisation de nos produits pédagogiques, programme de formation ou rendez-vous, n'hésitez pas à nous contacter.



L' Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR)



PRÉSENTATION

Une étape de la réforme anti-endommagement (entrée en application le 1er janvier 2018), prévoit de concrétiser les compétences acquises par un salarié intervenant dans la préparation ou l'exécution de travaux à proximité des réseaux par la délivrance par l'employeur **d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR)**.



OBJECTIFS

- Actualiser ses connaissances sur la réglementation "anti-endommagement" (DT-DICT et le guide technique).
- S'exercer sur les questions issues du QCM.
- Préparer et passer l'examen de l'AIPR.
- Permettre la délivrance de l'AIPR par l'employeur.



PUBLIC CONCERNÉ

OPÉRATEUR

- Personne intervenant à proximité des réseaux

ENCADRANT

- Personnel d'encadrement de chantier à proximité des réseaux (chef de chantier, conducteur de travaux).

CONCEPTEUR

- Salarié de maître d'ouvrage intervenant en préparation ou suivi de chantier.



DURÉE

Formation initiale & Recyclage : 1 jour



PÉRIODICITÉ DES RECYCLAGES

Cette formation doit être renouvelée tous les **5 ans**.



RÈGLEMENTATION

Code du Travail.



Retrouvez notre planning prévisionnel sur notre site www.cefotec-sud-formation.fr ou contactez nous par mail : cefotecsud@orange.fr

Pour toute demande, conseil, étude de votre situation, proposition commerciale, personnalisation de nos produits pédagogiques, programme de formation ou rendez-vous, n'hésitez pas à nous contacter.



CENTRE DE FORMATION

CACES® & SÉCURITÉ AU TRAVAIL

04.66.50.66.42

cefotecsud@orange.fr

ZA de Bernon
Lots n° 7 & 8
30330 TRESQUES



- Habilitation électrique *Norme NF C 18-510*
- Habilitation Mécanique
- SST
- Gestes et postures
- Incendie / ARI
- Echafaudage
- CACES® R 389 Cariste
- CACES® R 386 Nacelle
- Pontier
- Travail en Hauteur

<http://www.cefotec-sud-formation.fr/>